



**MAIRIE
DE
MURATO**

DELIBERATION DU CONSEIL MUNICIPAL DE LA COMMUNE DE MURATO

SEANCE DU 04 AOUT 2023

L'an deux mille vingt trois, le quatre aout à 18h00, le Conseil Municipal, régulièrement convoqué, s'est réuni au nombre prescrit par la loi, dans le lieu habituel de ses séances, sous la présidence de Claude FLORI, le Maire.

**DELIBERATION
DL-2023-46**

Date de la convocation : **28/07/2023**

Nb Conseillers afférents au CM : **15**
Nb Conseillers en exercice : **15**
Nb Conseillers présents : **12**
Nb Conseillers représentés : **2**
Quorum : **8**

PRESENTS : M. ANTONI Francis, M. BERTONCINI Eugène, M. CLEMENTI Albert, M. COPPI Jacques, M. FESSLER Charles, M. FLORI Claude, M. GIANZILY Yves, M. LECCIA Lucien, M. LUCCHETTI Sébastien, M. MAZZONI Pierre-Ange, M. MURATI Joseph-Antoine, M. MURATI Lucas.

ABSENTS : M. IANNELLI François.

REPRESENTES : Mme FLORI Céline représentée par M. FLORI Claude
M. LAFFOND Alain représenté par M. CLEMENTI Albert.

Le quorum étant atteint, M. FESSLER Charles a été nommé secrétaire de séance (art. L2121-15 du CGCT).

Recherche de financement - Acquisition de radiateurs électriques pour les appartements du groupe scolaire

Monsieur le Maire expose au Conseil

Afin d'améliorer les performances énergétiques du bâtiment tout en réalisant des économies d'énergie, il est proposé au Conseil de remplacer le système de chauffage des appartements communaux (fioul domestique) par des radiateurs électriques économiques. Pour ce faire il est proposé le programme suivant :

COUT DE L'OPERATION

Selon devis **19 539,70 € HT**

PLAN DE FINANCEMENT

Financeurs	Taux	Montant
Collectivité de Corse <i>Dotation quinquennale</i>	70%	13 677,00 €
Autofinancement	30%	5 862,70,00 €
TOTAL HT		19 539,70 €

LE CONSEIL MUNICIPAL
Ouï l'exposé de Monsieur le Maire
Et après en avoir délibéré

Pour : 14	Contre :	Abstentions :
------------------	-----------------	----------------------

- **APPROUVE** l'opération et le plan de financement ci-dessus exposés.
- **S'ENGAGE** à prendre en autofinancement la part qui ne serait pas obtenue au titre des subventions.
- **CHARGE** Monsieur le Maire d'effectuer toutes les démarches nécessaires à la réalisation de cette opération.

Le Maire
M. Claude FLORI

AINSI FAIT ET DELIBERE LES JOUR, MOIS ET AN QUE DESSUS.
Au registre sont les signatures

POUR COPIE CONFORME
LE MAIRE
Claude FLORI



Accusé de réception - Ministère de l'Intérieur

02B-212001721-20230804-DL-2023-46-DE

Accusé certifié exécutoire

Réception par le préfet : 21/08/2023

Publication : 21/08/2023